



CC du Pays d'Hautefort (Siren : 242400661)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Hautefort
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/12/1994
Date d'effet	27/12/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Gérard DEBET

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	le Bourg
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24390 Hautefort
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@cc-hautefort.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	3 775
Densité moyenne	21,80

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Badefols-d'Ans (212400212)	488
24	Boisseuilh (212400469)	120
24	Chournac (212401210)	73
24	Coubjours (212401368)	157
24	Granges-d'Ans (212402028)	173
24	Hautefort (212402101)	1 096
24	La Chapelle-Saint-Jean (212401137)	88
24	Nailhac (212403026)	300
24	Sainte-Eulalie-d'Ans (212404016)	316
24	Sainte-Trie (212405070)	126
24	Teillots (212405450)	123
24	Temple-Laguyon (212405468)	48
24	Tourtoirac (212405559)	667

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif</li> </ul> <p><i>Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs : - le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, - le contrôle de conception/réalisation des installations nouvelles.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</li> </ul> <p><i>- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres actions environnementales</li> </ul> <p><i>- Création, aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> </ul> <p><i>- Instruction des demandes d'aide sociale, coordination de toute l'action d'aide sociale dans le cadre du CIAS ; - Mise en oeuvre et gestion d'un Relai d'Assistantes Maternelles (RAM) en liaison avec la CAF. - création aménagement et gestion d'équipements visant le maintien des professionnels de santé regroupés au sein d'une maison de santé, - création aménagement et gestion d'équipements pouvant accueillir de nouvelles activités liées à la personne (services intergénérationnels, services à domicile en faveur des personnes âgées, handicapées). - La CC pourra intervenir, par l'intermédiaire de son CIAS, pour le compte de communes non membres. Cette intervention se fera dans le respect du code des marchés publics, dans le respect du CGCT et notamment de l'article L.5211-56 et dans le respect de la mise en concurrence. Elle fera l'objet d'une convention avec la commune intéressée.</i></p>

## Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- *Extension, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités économiques communautaires, sont d'intérêt communautaire : la ZA Saint-Agnan et les futures zones prévues sur les réserves foncières acquises à cet effet. - Prospection de projets d'implantation d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et à vocation touristiques sur ces zones d'activités ; - Localisation de supports d'information pour promouvoir l'implantation d'activités économiques et touristiques ; Actions touristiques : - accueil, information, promotion - animation touristique - coordination des acteurs touristiques locaux - actions de développement touristique.*

## Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires  
*Gestion du centre de loisirs sans hébergement de la Chartreuse. (EXTRA SCOLAIRE)*
- Activités culturelles ou socioculturelles  
*Compétence facultative : Actions culturelles - participation aux actions menées dans le domaine culturel et socio-éducatif sur le territoire communautaire. - soutien aux associations culturelles, notamment dans le cadre d'une convention passée avec le conseil général de la Dordogne.*

## Aménagement de l'espace

- Plans locaux d'urbanisme  
*Elaboration, modification et révision de tous les documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Chaque commune sera associée à la démarche et consultée. L'instruction et la délivrance des actes d'urbanisme restent de la compétence des communes membres. Les maires délivreront les permis conformément à l'article L.421-1 du code de l'urbanisme.*
- Constitution de réserves foncières  
*Constitution d'une réserve foncière pour des actions ou opérations d'aménagement telles que définies à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, limitées à l'accueil des activités économiques.*

## Développement touristique

- Tourisme
- *Actions de développement touristique.*

## Logement et habitat

- Programme local de l'habitat  
*Programme Local de l'habitat : Promotion et sensibilisation à la réhabilitation de l'habitat ancien dont l'habitat social. - Elaboration et mise en oeuvre d'un PLH couvrant le territoire de la communauté.*

## Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays  
*Participation à la constitution des Pays et à la mise en oeuvre de la politique des Pays.*
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...)  
*Gestion du personnel de la communauté et mise à disposition éventuelle aux communes de la communauté.*
- Autres  
*CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : Gestion du personnel de la communauté et mise à disposition éventuelle aux communes de la Communauté, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du C.G.C.T.*

## Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)  
*Instruction des demandes d'aide sociale, coordination de toute l'action d'aide sociale dans le cadre du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

24	S.M.C.T.O.M. SECTEUR DE THIVIERS (252402474)	SM ouvert	18 605
----	--	-----------	--------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)